

BUREAU

REUNION DE BUREAU DU MARDI 30 JUIN 2020 AU DISTRICT

Président : M.MUFFAT-JOLY

Présents : MM.GIROUD-GARAMPON, LOUIS, MALLET, MONTMAYEUR

Par téléphone : MM.BOUAT, RAYMOND, TRUWANT

Assistent : Mme BELOT, MM.BOULORD, MAZZOLENI, VACHETTA

Ouverture séance 18h00

Ordre du Jour

Evocation du Bureau

DOSSIER d'appel N°36 : Appel du club de LA VALLEE DU GUIERS en date du 11 Juin 2020

contestant la décision prise par la commission sportive du 09/06/2020 parue le 11 Juin 2020.
[Demande d'accession de l'équipe U15 1 EN D1 du district de l'Isère.](#)

Il est évoqué le cas du club de Vallée du Guiers montant en U16 ligue et qui n'a pas pu bénéficier d'une montée en U15 D1, par conséquent: leurs deux équipes U15 la saison prochaine seront une en D2 et l'autre en D3.

Un débat s'ouvre sur le point de règlement de l'article 11-4 sur lequel la commission d'appel s'est appuyée pour rendre sa décision, mais qui va à l'encontre de la pérennisation de nos équipes en Ligue si celles-ci n'ont pas d'équipe réserve en D1, il sera difficile de maintenir le niveau ligue avec cette architecture.

Un vote est proposé pour accéder à la demande de Vallée du Guiers afin de leur maintenir une équipe U15 en D1

Résultat des votes :

OUI	5 voix
NON	2 voix
ABSTENTION	1 voix

Le Bureau demande alors à la commission sportive de conserver une place en U15D1 pour vallée du Guiers et proposera un vœu dans ce sens à la prochaine AG pour modifier l'article 11-4.

Evocation du Bureau

DOSSIER d'appel N°3 : Appel du club de VEZERONCE HUERT

contestant la décision prise par la commission sportive en date du 2 juin 2020 parue au PV 480 du 04 Juin 2020.

Non accession du club de ST ANDRE LE GAZ catégorie Séniors en R3.

Senior D2 : Le classement de la sportivité a été modifié par la commission Ethique suite aux éléments apportés lors de la commission d'Appel. Par conséquent, les accessions en D2 sont modifiées : Vézéronce Huert accède à la D1 en lieu et place du club de Sud Isère.

Evocation a été faite afin de voir la possibilité de mettre en place 2 poules de 14 en D1 pour la saison 2020-2021. Après avoir pris en compte les explications de la commission sportive notamment les difficultés à revenir à 2 poules de 12 dès 2021-2022 comme il en a été décidé précédemment.

Afin de ne pas augmenter les difficultés pour la saison à venir et d'avoir un éventuel nombre de descendants important de D1 en D2, Il est fait application du règlement et la modification des montées de D2 en D1 concernant Vezeronce Huert et Sud Isère est confirmée.

Informations diverses

Le Président :

- informe le bureau des démarches entreprises concernant la fusion Rhodia – Salaise. Dossier qui sera également pour information abordé au prochain comité de Direction.
- Les clubs nous interrogent sur les modalités sanitaires et la possibilité de faire leur Assemblée Générale courant juillet, nous attendons un retour de la FFF en ce sens.
- Coupe de France : il n'y a plus de prolongations (sauf pour la finale).

Fin de la réunion à 19h00

Michel MUFFAT-JOLY
Président du District

Elisabeth BELOT
Secrétaire de séance